

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf le quatorze du mois de mai, le Conseil Municipal, dument convoqué s'est réuni, en séance ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Mme le Maire.

Étaient présents : Mme Ribauville, Maire, M. Charron, M. Biaut, M. Desages, M. Barbé Adjoint, Mme Combe, Mme Esteyries, Mme Lapeyre, Mme Soubaigné

Absents excusés : M. Lantoine qui a donné procuration à Mme Ribauville, M. Monteiro

Secrétaire de Séance : M. Olivier Charron

Travaux :

a) Stade :

Une rencontre a eu lieu avec le Président du Foot et le Vice-Président, l'équipe passe en D 2 et quelques travaux seraient à faire notamment la main courante, la serrure du petit portillon, et appeler l'entreprise qui doit remettre la pompe en marche afin d'arroser le stade. En ce qui concerne la main courante, M. Barbé donne le prix de 20.90 le mètre linéaire plus 80 € pour l'accès pompiers.

Les dirigeants du club de football nous interrogent sur la qualité et la fréquence des tontes des terrains. Le devis validé auprès de M. Tach prévoit 15 tontes pour le terrain d'entraînement et 30 pour le terrain d'honneur. Il n'est pas prévu de carottage au budget.

La rencontre avec l'architecte et les entreprises pour constater les malfaçons sur les vestiaires est prévue le 17 mai 2019.

b) Bibliothèque :

Mme Esteyries rappelle que le 29 juin à 17 heures il y aura une pièce de théâtre à la salle Toulouse Lautrec.

Elle rappelle que l'accès internet est nécessaire pour le mois de juin 2019.

M. Charron est mandaté pour solliciter une entreprise pour réaliser ce raccordement.

Conformément aux dispositions du décret N° 80-217 du 20 mars 1980 portant code des devoirs professionnels des architectes, qui fait obligation de recourir à une convention écrite préalable à tout engagement professionnel, il est convenu :

- Que M. Blazquez va faire une étude de faisabilité pour l'extension de la bibliothèque municipale et l'aménagement d'une salle du personnel annexée au bureau de poste

Pour cela il fera :

- un relevé d'état des lieux complémentaire
- Des esquisses préliminaires, les plans seront fournis à l'échelle 1/100°
- Une estimation sommaire des travaux correspondant à l'esquisse retenue, en vue de la définition d'une enveloppe prévisionnelle de l'opération

Le Montant des honoraires s'élève à 2 000.00 €HT soit 2400.00 € TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le devis de M. Blazquez
- Autorise Mme le Maire à signer la convention

c) Statues :

Madame le Maire présente le devis estimatif établi par Mme Carole Dupuis-le Maréchal, Architecte, concernant la restauration des statues de la façade Ouest de la Basilique, à savoir :

Statues façade (travaux + 10 % archi) 14 773.00 HT 17 727.60 € TTC

Subvention État (40%)	5 909.20 €
Département	2 659.00 €
Commune	6 204.80 €
TVA (2 954.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

D'approuver le projet

D'accepter le plan de financement

De financer la quote - part communale de 6204.80 € et la TVA 2 954.60 € par autofinancement

D'autoriser Mme le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

d) Bornes

Madame le Maire propose de remplacer les bornes situées devant la poste par des barrières, car elles sont trop petites et les conducteurs ne les voient pas quand ils se garent et il en manque quelques-unes.

2 devis sont présentés :

- VEDIF pour 534 euros HT
- ALLTRAD pour 577 euros HT

La société VEDIF est retenue car le modèle de barrières plaît plus.

Un devis sera demandé à M. Grua pour la pose.

e) Subventions

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, a décidé d'octroyer les subventions comme indiqué sur le tableau joint.

Nom	Budget 2018	Budget 2019
Ste des Fêtes	1 500.00	1800.00
Ste de Chasse	500.00	500.00
Entente Sportive	3 000.00	3000.00
CVLV lesponne	800.00	800.00
Pop'danse	900.00	1000.00
Lucozart	700.00	800.00
Parents élèves	600.00	600.00
Musée	600.00	700.00
FNACA	100.00	100.00
Moulin de Cussol	900.00	1000.00
Hameçon Langonnais	100.00	100.00
Tennis de table	500.00	600.00
Amicale S Pompiers	150.00	200.00
SPA	406.00	450.00
Adelfa	100.00	200.00
Non affecté	1 144.00	150.00
Total affecté	10 856.00	11 850.00
total	12 000.00	12000.00

M. Barbé vote contre cette affectation car l'entente sportive est la seule association à ne pas connaître de hausse de sa subvention.

Il lui est répondu qu'en 2018, l'entente sportive avait connu une hausse exceptionnelle de 700 euros et que celle-ci n'a pas été minorée cette année.

f) Bilan candidatures remplacement secrétaire mairie :

Mme le Maire indique que suite à la parution de l'annonce de recrutement d'une secrétaire de mairie au grade d'attaché, plusieurs personnes ont candidaté, et seulement 4 personnes ont le profil souhaité. Ces personnes seront convoquées et reçues par Mme le Maire et Sylvie Soubagné un samedi matin. Les autres candidats recevront un courrier de remerciement.

g) Personnel Municipal :

Avancement de Grade

Le Conseil Municipal donne son accord pour les avancements de grades suivants :

Mme Ardouin : ATSEM 2^{ème} Classe en ATSEM 1^{ère} classe

Mme Bouey : Attaché en Attaché principal

Mme Mesnage : Adjoint administratif 2^{ème} classe à Rédacteur territorial

M. Tassoni : adjoint technique principal de 1^{ère} classe à Agent de Maîtrise territorial

h) Règlement Cimetière :

Mme le Maire donne lecture de deux courriers d'anciens administrés qui souhaitent acquérir une concession dans le cimetière communal. Puis elle explique que le règlement du cimetière prévoit qu'il faut habiter la commune ou mourir sur le territoire communal pour avoir la possibilité d'acheter une concession. Elle propose au Conseil Municipal la délibération suivante :

Considérant les demandes d'acquisition de concessions dans le cimetière communal faites par les familles Favereau et Désert / Joachim ne résidant plus sur la commune.

Considérant les attaches familiales et les services rendus par ces familles à la commune de Verdelaix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une concession à ces familles au tarif habituel

i) Convention mise à disposition du stade

Après lecture de cette convention, il est décidé que M. Barbé établira la convention définitive après avoir reçu les remarques de chacun.

j) DPU :

- Vente par M. Hanique d'un terrain d'une superficie de 202 M² à M. Siégel, la commune ne préempte pas
- Vente par SNC CONSEIL à la commune pour l'euro symbolique de 5961M²

k) DELIBERATION

Adhésion et signature d'une convention de groupement de commandes (renouvellement ordinateurs école)

Sur proposition de Mme le Maire, le conseil Municipal décide :

- d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation
- d'accepter les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation

- autorise Mme le Maire à signer la convention
- accepte que Gironde Numérique soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé, en la personne de M. Le Président, Pierre DUCOUT
- autorise le Président, de Gironde Numérique à signer le ou les marchés et accords-cadres au nom du groupement.



Archives :

Mme le Maire soumet de devis au Conseil municipal pour le rangement des archives, mais se demande pourquoi il y a tant de différence pour le métrage.

En effet, les 2 entreprises font des offres similaires (5063 euros pour Pro archives système et 5100 pour Codexia) mais les métrés ainsi que les moyens mis en œuvre sont très éloignés.

Elle confie le dossier à M. Biaut qui se charge d'étudier la question.

M) Numérotation :

Le devis sera validé cette semaine et la demande de bon à tirer sera faite en suivant.

N) comptes rendus réunions

Plui : une réunion se tiendra le 06 juin à 18 h 30 pour travailler sur les cartes (Chantal, Joël, Caroline, Olivier, Corinne)

CVLV : Mme le Maire a assisté à l'assemblée générale où a été évoqué le bilan moral et financier. Il est envisagé une diversification des activités de l'association.

École : relation avec le SICTOM en octobre pour sensibiliser les enfants sur le tri papier et carton

Office de tourisme : M. Desages a participé au lancement de la saison estivale au château Guiraud

CODEP : La saison cyclo touristique pourrait être ouverte à Verdélais en mars 2020

exposition Lucozart : le personnel municipal doit installer les grilles, cimaises dans la salle Toulouse Lautrec, il faut penser à prendre l'arrêté, et porter le vin et les verres pour l'exposition Lucozart qui aura lieu les 18 et 19 mai

Questions diverses :

Élections européennes : le conseil municipal établit le tour de garde pour les élections européennes.

Accessibilité : Mme Pin du bureau Agoracité, qui a aidé la commune à faire le diagnostic communal, a téléphoné pour connaître l'avancée du dossier accessibilité. Il faut absolument refaire le point sur ce dossier.

Association de l'orgue : le rapport des mesures été hiver a été remis. Il semble qu'il y ait peu de variation de température. Le type de chauffage ne serait donc pas un frein à l'étude de faisabilité. Le rapport sera transmis à la DRAC. Il faut que la commune se positionne sur ce dossier

Agility : Mme le Maire a assisté au concours d'Agility à Sainte Croix du mont où elle a rencontré Mme Garineau qui lui a parlé de mettre en place une mutuelle communale.

Calendrier :

31/05 M. Bruneteau acquéreur de l'EHPAD à 10 h

18/05 : nuit des Musée

11/06 : Conseil d'école

18/06 Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h14